

# BULLETIN D'INFORMATION

Fédération Sud Commerces et Services - Solidaires



## EDITO

### Nous n'aurons que ce que nous saurons prendre !

Les résultats des élections législatives sont une défaite pour le pouvoir en place. Macron est en effet bien loin d'obtenir la majorité absolue des député-es, confirmant son illégitimité, d'autant plus que les chiffres de l'abstention, notamment chez les jeunes et les classes populaires, confirment la crise démocratique.

La forte progression de l'extrême-droite est également un danger mortel. Le RN, c'est le mépris social de Macron, mais avec toujours plus de racisme et de division. SUD Commerces et Services porte fièrement des valeurs antifascistes. Nous ne laisserons aucune place à l'extrême-droite dans nos entreprises et dans la rue.

La composition de l'Assemblée nationale laisse augurer d'une poursuite des politiques libérales et des attaques contre le monde du travail au profit des plus riches.

Pourtant, face à l'inflation, il devient urgent de réhausser le smic à 1700€ net. Nous revendiquons également une augmentation de 400€ par mois pour toutes et tous, avec une limitation de l'échelle des salaires de 1 à 5 dans une même entreprise. Nous exigeons l'égalité salariale réelle pour les hommes et les femmes.

Contre les temps partiels imposés qui deviennent une norme dans le secteur du commerce, il faut réduire le temps de travail à 32h payés 35.

Pour l'obtenir, nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Seule notre capacité à nous rassembler et nous organiser pour lutter permettront d'inverser le rapport de force et gagner de quoi vivre décemment. Se syndiquer est une première étape pour se défendre au quotidien et ne pas rester isolé-es.

Se battre, il va le falloir dès la rentrée si le gouvernement veut faire passer son projet de retraite à 65 ans. Une réforme cynique qui va en réalité priver de retraite à taux plein la grande majorité des salarié-es de notre secteur. Qui se voit travailler avec la pénibilité subie, jusqu'à 65 ans dans nos magasins et nos dépôts ?

Préparons-nous à nous mettre en grève et à manifester. Ce sont nos meilleures armes contre le patronat et son gouvernement.

**La Fédération SUD Commerces et Services vous souhaite un bon été et des congés bien mérités.**



## Dans les entreprises

Parce-que notre syndicalisme est internationaliste, notre Fédération a participé cette année :

- ✓ En mars en Allemagne à la rencontre organisée par Amazon Workers International (AWI) ;
- ✓ En avril à Dijon à la quatrième rencontre du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés (RSISL) ;
- ✓ En juin à Chicago à la conférence syndicale Labor Note.

En juillet, nous participerons également à la conférence internationale organisée par le Transnationals Informations Exchange (TIE) à Francfort.

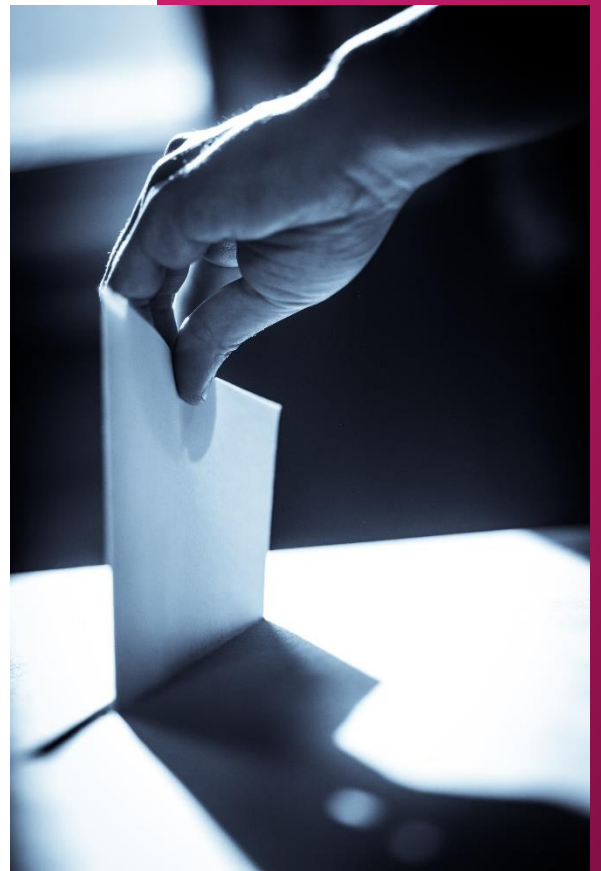
Nous poursuivons enfin le travail engagé, avec la CGT espagnole et la CUB italienne, dans les secteurs de la logistique, de l'habillement, de la grande distribution et de la livraison.

## Dans les urnes

Les élections du CSE de Zara, rattaché au groupe d'habillement espagnol Inditex, ont eu lieu ce mois-ci : notre présentation, pour la première fois dans cette entreprise de 6.000 salarié-es, nous aura permis de faire connaître notre organisation, composée uniquement d'employées ce qui n'est pas le cas pour les autres, et d'y être désormais représentée. Celle du parfumeur Marionnaud, qui compte 4.000 salarié-es et 200 points de vente dans toute la France, sont prévues elles en février 2023.

Pour Amazon France Transport, le scrutin aura lieu du 4 au 10 octobre prochain : rappelons qu'il s'agit de la société qui regroupe une trentaine de messageries qui assurent la logistique du dernier kilomètre. Nous avons l'ambition, avec nos deux représentants actuels, Steeve et Tibass, non seulement de devenir représentatif mais aussi la première organisation de l'entreprise comme à Amazon France Logistique où notre syndicalisme compte de nouveaux élu-es, issus d'autres syndicats, sur Brétigny, Lauwin et Senlis qui nous ont rejoint.

**Nous nous tenons à disposition des Solidaires locaux qui veulent nous aider à nous implanter, car ce qui est bon pour notre Fédération est bon pour notre union, dont la représentativité interprofessionnelle repose de plus en plus sur le secteur privé et donc son développement, à encourager, dans ce dernier.**





## Saisines

Quelques dossiers prud'homaux en cours :

- ☞ Un livreur accidenté du travail à Getir ;
- ☞ Dans le secteur du particulier employeur ;
- ☞ Une série à Nike pour récupérer les droits liés au non-respect de la législation relative au travail en soirée qui a déclenché la grève du magasin des Champs Élysées en 2019 ;
- ☞ Dans l'intérim, en lien avec le syndicat Solidaires concerné ;
- ☞ Chez Amazon, grand utilisateur de cette forme de travail.

## Rappel à la loi

Lors des épisodes de fortes chaleurs, l'employeur doit prendre des dispositions pour protéger la santé et la sécurité de ses salariées. En cas de carences de sa part, le salarié peut faire valoir son **droit de retrait**.

En effet, si le Code du travail ne prévoit pas de températures minimales et maximales à respecter sur le lieu de travail, l'INRS (*Institut National de Recherche et de Sécurité*), précise sur son site, qu'au-delà de 30°C pour un travail sédentaire et 28°C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés.

Le risque le plus grave étant le coup de chaleur, il ne faut pas attendre d'avoir des symptômes pour agir (*nausées, maux de tête, vertiges, etc.*), notamment si vous êtes seul sur votre lieu de travail, ce qui est souvent le cas dans le secteur du commerce où les employeurs n'hésitent pas à réduire les effectifs.



### Le droit de retrait c'est quoi ?

(Article L4131-1 du Code du travail)

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute déféctuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation. L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une déféctuosité du système de protection.



# Prévenir votre direction



Même si la loi ne prévoit pas d'avertir son supérieur hiérarchique par écrit en cas de mise en œuvre du droit de retrait, il est préférable de laisser une trace écrite. Nous vous proposons un modèle d'email à utiliser et à adapter à votre entreprise en cas de fortes chaleurs.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que je fais valoir ce jour le « **Date** » à partir de « **Heure** » mon droit de retrait.

En effet, bien que je vous aie alerté au sujet de la chaleur excessive qui règne au sein du magasin avec photo à l'appui des relevés de température, aucune disposition n'a été prise pour améliorer la situation.

Cet excès de température constitue un réel danger pour ma santé (**Préciser si vous êtes souvent seule, en ajoutant : « d'autant plus que je suis régulièrement en situation de travail isolé »**).

Je me tiens à votre disposition pour reprendre mon travail dès que le risque sera supprimé.

Cordialement.

« **Prénom** » « **Nom** »  
« **Nom de votre lieu de travail** »

## Formation

Les prochaines formations fédérales nationales du second semestre 2022 :

- **Equipe syndicale** du 20 au 21 octobre (Pour les Représentant-es de Sections Syndicales et les Délégué-es Syndicaux) ;
- **Défenseur syndical** du 7 au 9 novembre.

Elles se tiennent au local fédéral et sont gratuites, mais peuvent être prises en charge par votre CSE (pour les syndicats, seul le transport est à leur charge) et nécessitent de prévenir son employeur au moins un mois avant.

## Permanence juridique



La permanence francilienne est élargie, à partir du 9 septembre prochain, au vendredi de 15 h à 17 h soit une troisième demi-journée, en plus du lundi après-midi et du mercredi matin (les salarié-es de l'hôtellerie sont priés de s'adresser au SNHR).

### FÉDÉRATION SUD COMMERCE ET SERVICES - SOLIDAIRES

7 rue Vicq-d'Azir - 75010 Paris - Portable : 07 64 62 92 23 - Fixe : 01 40 35 31 41  
Email : federation@sudcommercesetservices.fr - Site web : www.sudcommercesetservices.org  
Facebook / Twitter : @fdSUDcommerces

### Syndicats internationaux cités

**AWI** : [www.amworkers.wordpress.com](http://www.amworkers.wordpress.com)  
**RSISL** : [www.laboursolidarity.org](http://www.laboursolidarity.org)  
**Labor Notes** : [www.labornotes.org](http://www.labornotes.org)  
**TIE** : [www.tie-germany.org](http://www.tie-germany.org)

Photos & visuel : FD SUD Commerces et Services, Adobe Stock, Union Syndicale Solidaires